

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.

Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr

POURQUOI NOUS AVONS VAINCU

Nous trouvons dans un journal ami ces lignes que nous ne pouvons résister au désir de reproduire, car notre confrère tient ses renseignements du colonel Fabry, ancien chef d'état-major du maréchal Joffre :

A l'heure où la victoire est définie et se trouve soulignée par l'abdication de Guillaume II, le Kaiser sanglant, ainsi que par la révolution qui gronde dans toutes les villes d'Allemagne, qu'on nous permette de jeter un coup d'œil sur le passé et de mesurer le chemin, le dur chemin parcouru,

Quel contraste entre les journées triomphales d'octobre et de novembre et les tragiques semaines de mai, de juin et du début de juillet ! Rappelez-vous ces jours sombres où les Anglais reculent en Flandre et en Picardie, ces jours où nos soldats évacuent le Chemin des Dames, où l'ennemi entrainé à Montdidier, à Soissons, à Château-Thierry, ces jours où les obus du supercanon boche s'abattaient sur Paris. Il nous semble qu'il s'agit d'un passé lointain, et pourtant il n'y a pas encore six mois que le dernier projectile allemand est tombé sur les rives de la Seine

Que s'est-il donc passé ? Comment s'explique ce brusque revirement ? Pourquoi donc ayons-nous vaincu ?

Nous avons vaincu, parce que, physiquement, nous étions les plus forts, étant les plus nombreux et, sur la fin, les mieux armés ; parce que moralement, nous étions les plus résistants, exaltés par la noblesse de notre cause et soutenus dans l'effort par la vertu de l'unité nationale, étroitement réalisée en France et en Angleterre. Nous avons vaincu parce que nous avons su mener la bataille pendant sept mois sans arrêt et sans ralentissement et qu'au huitième mois nous avions plus d'hommes en ligne, plus d'obus, plus d'avions, plus de tanks qu'au premier. C'est précisément la gloire du maréchal Foch d'avoir deviné la formidable puissance de l'engin qu'il avait en mains et de lui avoir fait donner son rendement maximum.

Mais ce mécanisme puissant qu'a su manier un ouvrier admirable, ce n'est pas en un jour qu'il fut créé. Il y a fallu des années, et ce ne fut possible que grâce à l'indomptable ténacité de l'Angleterre, au travail soutenu de tous les ateliers et usines de l'Entente, à la maîtrise des mers, enfin à l'arrivée des Américains.

Et tout cet effort serait resté vain si un front inviolable n'avait été bâti de Nieupoort à Belfort, à la suite de la première victoire de la Marne, celle de 1914. Joffre fut le premier artisan de la grande victoire que Foch rapporte aujourd'hui. Les noms des deux maréchaux seront inséparables dans l'avenir, et, dès maintenant, le monde entier leur a voué une égale reconnaissance.

C'est, en fin de compte, parce que nous avons su demeurer forts et unis devant l'invasion et rester au travail dans les heures les plus sombres, que nous avons vaincu. Puissions-nous conserver, quand la paix sera rétablie, les vertus de guerre qui nous ont assuré la victoire.

Il paraît qu'à Paris ce fut du délire le jour de la signature de l'armistice, tout le monde chantait, criait, riait, pleurait, s'em brassait sans même se connaître.

Mais laissons-nous raconter cela par une de nos charmantes correspondantes qui a vécu des heures inoubliables dont elle gardera longtemps le souvenir comme tous ceux de Paris, du reste, car Paris

a connu les bombardements aériens et les canons à longue portée, chose que nous ne connaissons que par les récits des journaux :

« Vous dire ce qui s'est passé à Paris le jour de la signature de l'armistice est impossible. Comme par enchantement la ville s'est transformée. Chacun pleurait de joie. On s'em brassait sans se connaître. On chantait, les soldats français et alliés chantaient la « Marseillaise » et autres chansons patriotiques en agitant des drapeaux. On prenait d'assaut toutes les voitures, camions et autres véhicules pour se rendre sur les grands boulevards, et là quelle fête ! Mais pour y arriver quel mal ! Cependant nous avons pu, en faisant un grand détour, arriver jusqu'à Dreher, (ancienne Brasserie de Madrid) où le champagne coulait à flots. En un mot, un enthousiasme impossible à décrire, et cela a duré 3 jours. On avait raison de fêter la fin de ce cauchemar.

« Et maintenant il ne reste plus qu'à attendre la paix, mais on pense que les Alliés auront passablement de fil à retordre avant d'y arriver. Le boche nous réserve des surprises, mais il faut espérer que les Alliés sauront les prévenir et nous donner la paix à laquelle nous avons droit. Si le malheur nous avait contraint de subir la défaite, Dieu seul sait les dures conditions qu'ils nous auraient imposées, alors pas une minute d'hésitation, qu'on leur rende la monnaie de leur pièce et qu'on leur enlève à jamais l'envie de recommencer.

« Mais pourquoi n'est-on pas allé à Berlin ? C'est là, au cœur de l'empire, de la Prusse qu'il fallait aller. Les têtes de pont à dix kilomètres du Rhin sont-elles suffisantes ? Le public dit que non, et que le but ne sera atteint que lorsqu'on arrivera à Berlin, c'est, du reste, l'opinion de plusieurs généraux et officiers qui ne cachent pas leur désappointement d'avoir été arrêtés en si bon chemin par une capitulation qu'ils attendaient certainement, mais qu'ils ne croyaient pas si proche.

Et, maintenant, attendons avec confiance la conclusion de la paix, de la paix de réparations, de toutes les réparations et de justice à laquelle les Alliés et nous, avons droit.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

Le Sénat votera-t-il le privilège de la Banque de l'Algérie ?

Une charge un peu corsée de l'« Action Nord-Africaine » de Paris, montrait combien les intérêts des colonies intéressent bien peu la représentation parlementaire puisque le jour du vote pour la prorogation du privilège de la Banque de l'Algérie il y avait tout juste seize députés en séance !

A propos de ce renouvellement, le rapporteur M. Paul Ribeyre, qui a combattu tous les amendements du citoyen Moutet, notamment celui tendant à ramener à 10 ans au lieu de 25 ans le délai de prorogation du privilège a dit :

« Si d'accord avec le gouvernement, la commission demande à la Chambre de maintenir le délai de 25 ans, c'est qu'elle veut maintenir entre le privilège de la Banque de France et celui de la Banque de l'Algérie un parallélisme d'échéance. Quant à la création d'une Banque d'Etat, personne n'a osé soutenir cette thèse ; d'autre part, personne en Algérie ne veut de la Banque de France et

s'adresser à d'autres grands établissements de crédit serait une très mauvaise opération ; démunie de son privilège, la Banque de l'Algérie resterait en effet une concurrente dangereuse pour la nouvelle banque d'émission.

Il nous serait trop facile de réfuter ces calembredaines. Il n'y avait qu'une seule chose à faire : mettre aux enchères le privilège qui aurait donné des résultats autrement appréciables que ceux obtenus.

M. Moutet, retire alors son amendement, mais il le reprend sous une autre forme en demandant qu'en 1930 une nouvelle loi puisse intervenir et réduire la durée du privilège concédé.

M. Klotz demande à la Chambre de repousser le nouvel amendement de M. Moutet. Lorsqu'elle aura voté le privilège pour 25 ans, le ministre des Finances pourra négocier avec la Banque de l'Algérie, afin d'obtenir de nouveaux avantages, notamment en ce qui concerne le partage des bénéfices.

Finalement, la prorogation du privilège pour 25 ans a été votée par 330 voix absentes contre 112 non moins absentes !

Nous verrons bientôt si la Chambre aura eu raison de voter le renouvellement pour un quart de siècle ; en attendant, le dividende afférent pour l'exercice de 1917 a été fixé comme nous l'avons déjà dit pour les actions nominatives à . . . 59 fr. 60 et celles au porteur . . . 55.

Et les dividendes ne feront qu'augmenter d'année en année malgré les charges nouvelles qui seront peu lourdes pour l'heureuse bénéficiaire du fructueux privilège, consenti de gré à gré, ce qui est incompréhensible sous un régime qui se dit républicain, mais qui n'en a hélas ! que l'étiquette.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Une proclamation de S. A. le Bey S. A. le Bey a adressé à ses fidèles sujets une proclamation empreinte du plus pur loyalisme que nous aurions reproduite avec le plus grand plaisir si nous n'arrivions un peu tard après nos confrères quotidiens.

Elle exprime les sentiments de gratitude du souverain pour notre pays, glorifie la France protectrice et décerne à M. Alapetite et à ses principaux collaborateurs les éloges auxquels ils ont justement droit.

Voici la fin de sa proclamation qui était lue aux caïds le 11 novembre dernier, c'est-à-dire le jour même de la signature de l'armistice et quelques heures après la réception de la nouvelle :

Tunisiens !

J'ai une grande et bonne nouvelle à vous annoncer : la guerre est finie et l'aube de la paix se lève. Désormais, vous n'aurez plus de souci ; vous vous consacrez entièrement à vos affaires et à vos occupations et à vos intérêts. N'est-ce pas une faveur divine qui a fait de nous un peuple heureux, vivant sous l'égide d'un gouvernement juste qui a pris sous sa sauvegarde la protection de nos personnes, de nos biens et de notre honneur ? Cette prospérité continuera à vous être assurée par notre sollicitude paternelle et par le puissant appui du gouvernement français sincèrement reconnaissant pour notre concours militaire sur les champs de bataille, concours qui honoreront à jamais votre nom et traverseront les âges. Certes, celui qui travaille atteint toujours son but et celui qui sème trouve toujours de quoi récolter.

Gloire immortelle à ces héros qui ont troué la mort au champ d'honneur ; gloire aussi à nos soldats qui

nous reviendront prochainement, couverts de lauriers !

Honneur au peuple tunisien pour son loyalisme sincère ; gloire enfin à la France, protectrice de nos foyers et depositaire de toute notre confiance ! C'est elle et toujours elle qui portera haut le drapeau du droit et de la liberté pour le bonheur de l'humanité. Salut !

Le Résident général

On nous demande de divers côtés si nous connaissons la date de l'arrivée de notre nouveau Résident général. Nous avouons franchement n'avoir aucun tuyau précis comme nos confrères quotidiens qui l'annoncent entre le 20 et le 25 courant.

Nous ne savons de lui que ce que les journaux coloniaux parisiens nous apprennent,

En tout cas, nous pensons que son arrivée aura lieu assez prochainement dès que certaines questions importantes auront été solutionnées avec les ministres intéressés, mais pas celle du rattachement de la Tunisie à l'Algérie qu'espère l'« Echo de Bizerte », car nous croyons que cette éventualité n'a jamais été examinée.

Avec ou sans M. Alapetite nous n'en serons jamais partisan, car nous n'apercevons pas l'intérêt que nous aurions à être placés sous la dépendance d'Alger dont les finances, nous le répétons, sont très obérées, tandis que les nôtres sont intactes sinon prospères.

Galliéni

Pourquoi ne lui rendrait-on pas l'hommage posthume de le nommer maréchal de France ? On le fait bien pour la légion d'honneur, il nous semble que rien n'empêcherait de le faire pour rendre à ce brave, d'entre les braves, qui coopéra si utilement à la première défense de la Marne, le juste tribut d'hommages de la patrie reconnaissante.

Et puisque nous parlons de maréchal, nos gouvernants ne devraient pas se montrer chiches vis-à-vis de tous les généraux qui ont fait magnifiquement leur devoir, et s'il y en a trop, qu'importe, mais que tous soient récompensés et reçoivent la dernière feuille de chêne : les Franchet d'Espérey, les Castelnu, les Gouraud, les Mangin, etc., etc., en un mot tous ceux que Foch et Clémenteau jugeront dignes de l'honneur suprême.

Aux Services Economiques

Indigènes

Tous les amis de M. Bériol — et ils sont nombreux dans toute la Tunisie — ont appris avec le plus vif plaisir sa nomination comme secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien, délégué en cette qualité à la Direction des Services Economiques Indigènes où il se dépense sans compter.

Nous lui adressons nos plus sincères et amicales félicitations pour cet avancement justement mérité.

Retour au front.

Nos amis le commandant Auguste Destrées sur la poitrine duquel brillent, avec la légion d'honneur et la croix de guerre avec palme, les croix de Serbie et de Roumanie, et le capitaine Paul Lambert, chef d'une formation sanitaire, décoré aussi de la croix de guerre, sont partis tous deux la semaine dernière pour leur front respectif.

Nos meilleurs vœux les accompagnent avec l'espoir de les revoir bientôt revenir parmi nous.

L'heure boche va-t-elle disparaître ?

On annonce que M. Flandin, comme don de prise de possession de la Résidence générale, supprimerait purement et simplement l'heure boche que nous n'avons cessé de combattre depuis son application en Tunisie, d'abord parce qu'elle est boche, et ensuite parce qu'elle est en avance d'une demi-heure sur l'heure de notre propre méridien et qu'elle ne répond à aucun besoin.

Si cette nouvelle est exacte, il aura la reconnaissance de tous et la bénédiction unanime des écoliers.

Au « Messenger de l'Algérie »

Notre excellent confrère et ami Paul Lafitte, vient de quitter la rédaction en chef du « Messenger de l'Algérie » pour aller prendre celle d'un important journal de Casablanca.

Le « Messenger » continue à paraître sous la direction de notre confrère M.

de Faucambergue, beau-frère, si nous ne trompons, de notre ami Basilio Couiteas, actuellement à Tunis.

Retour de M. Michaux

Sur sa demande, M. Michaux, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, chargé de la direction des chemins de fer de l'Etat, reprend son poste de Directeur général des Travaux Publics en Tunisie.

Nous sommes heureux de ce retour qui fera gagner à la Tunisie le temps précieux qu'aurait mis un nouveau titulaire à étudier les projets élaborés sous la direction de son prédécesseur, projets qui vont pouvoir être mis à exécution sans perdre de temps.

La captivité des Italiens en Autriche

Nous avons reçu par l'intermédiaire du Consulat général d'Italie en notre ville une brochure due à la plume du lieutenant Attilio Loyola de Palerme, sur la captivité des Italiens en Autriche qui fait frémir d'indignation contre les bourreaux austroboches.

Les quatre planches qui l'accompagnent montrent l'état pitoyable dans lequel se trouvent les malheureux qui sont tombés dans les mains de ces bandits qui ne le cèdent en rien à leurs associés les boches.

Puisqu'il y a une justice imminente, il faut espérer que tous ces criminels seront châtiés comme ils le méritent.

Leur a-t-on donné le nichan ?

Il y a quelques mois des inspecteurs de la répression des fraudes dressaient de nombreux procès-verbaux à des indigènes de la banlieue de Tunis, notamment à Radès, St-Germain, Hammam-Lif, etc., etc., pour mouillage de lait dans la proportion de 30 à 51 pour cent.

Jusqu'à présent, aucune décision judiciaire n'est intervenue, aussi le public se demande s'ils n'auraient pas bénéficié d'une proposition leur conférant le nichan ou toute autre décoration.

Au Maroc

Nous adressons nos vives félicitations à M. Communaux, contrôleur civil suppléant à Rabat, qui vient d'être nommé contrôleur civil à la même résidence.

Les braves

Notre excellent compatriote et ami M. Piétri, avocat-défenseur au tribunal, vient d'avoir la joie de revoir son fils Paul, avocat au barreau de Tunis, adjudant, décoré de la croix de guerre, titulaire de trois citations pour sa vaillante conduite au feu.

Sincères souhaits de bienvenue.

La surveillance

de la frontière franco-suisse

Trois bataillons de notre 4^e régiment de Tirailleurs avec tout leur matériel de guerre sont arrivés dernièrement à St-Julien-en-Genevois (Hte-Savoie), pour renforcer la surveillance de la frontière franco-suisse.

Ces troupes, sous les ordres du colonel Auburbin, sont cantonnées : un bataillon avec l'état-major du régiment et la musique à St-Julien, un bataillon à Thonon-les-Bains, et un bataillon à Morez (Jura).

Le jour de leur arrivée à St-Julien le samedi 16 novembre, une animation extraordinaire a régné dans la petite sous-préfecture savoyarde, le lendemain dimanche la population a fait une réception enthousiaste à ses hôtes. A midi, la musique du régiment, sous l'habile direction de M. Arthur Dachy, adjudant-chef, a donné une aubade eu face de l'hôtel de la sous-préfecture, où avait lieu un déjeuner en l'honneur du colonel ; à 3 heures, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'une énorme affluente, les musiciens ont donné un concert qui a été un vrai régal pour les assistants, et un artiste-amateur du régiment, le tirailleur Fagot, s'est fait applaudir dans « Dis-moi quel est ton pays ? » et le « Réveil des Aigles ».

M. Charles Guilhermet, maire de St-Julien, au nom de la municipalité et de la population, a souhaité la bienvenue au régiment. Le colonel a remercié. Une fillette, Mlle Jeanne Guilhermet, lui a récité un compliment, et une autre, Mlle Henry, lui a remis un bouquet tricolore ; le colonel les a embrassées aux applaudissements de la foule. M. Barbier-Durozier, sous-préfet de St-Julien, a prononcé un discours patriotique qui a été vivement applaudi.

Le concert s'est terminé par la « Marseillaise » avec refrain repris en chœur par l'assistance et diverses productions données par les soldats ; un vin d'honneur a été offert aux officiers et aux hommes. Le soir, à 3 heures, une brillante retraite aux flambeaux avec cavaliers arabes, fusées éclairantes et musi-

que en tête, fantasia, a parcouru la ville en tous sens et jusqu'à la frontière, à Perly ; le cortège s'est disloqué sur la place de l'Hôtel-de-Ville où ont eu lieu des farandoles et des bals très animés jusqu'à minuit.

Les épiciers abusent
Ceux qui aiment les fromages et peuvent encore se payer le luxe d'en avoir sur leur table ont dû trouver que messieurs les marchands épiciers abusaient en portant le prix des fromages de douze à dix-huit francs le kilo !

Six francs d'augmentation d'un coup et encore après l'armistice ! Ces messieurs mettent les bouchées doubles et veulent sans doute rattrapper les bénéfices escomptés qui vont prochainement leur échapper. Ne vous gênez plus, messieurs, faites payer le cantal, le roquefort, le reblochon ou autre beaumont dix-huit francs ! C'est pour rien.

Si messieurs les épiciers augmentent les prix de leurs marchandises, prétextant les intermédiaires et les frais imaginaires d'envoi, par contre les magasins de nouveautés baissent sensiblement les leurs, de même que les cordonniers.

Une bonne farce à faire aux épiciers ce serait de leur laisser leurs fromages pour compte pour les amener à résipiscence.

Mais, au fait, est-ce que la douane connaît le relèvement de ces prix et fait payer le droit *ad valorem* en conséquence ?

Odieuse spéculation
Au mois de novembre 1917, M. Paul Cuttoli, député de Constantine, interpellait le ministre du Commerce sur l'augmentation du prix des dattes du sud-algérien qui était passé de 20 francs à 40 francs la charge, et celui des figues de 6 à 8 francs le quintal à 40 et 45.

Que dirait le député de Constantine s'il savait que les marchands de Tunis demandent aujourd'hui 3 francs le kilo de dattes et 3 fr. 30 celui des figues de Bougie !

Il dirait que c'est excessif et qu'il faut mettre un frein à cette spéculation. Le fera-t-on ?

La colonisation allemande
Un musulman hindou qui a passé dix-huit ans dans l'Est-Africain allemand dénoncé à ses coreligionnaires de tous les pays les cruautés inspirées par la Kultur et demande aux Alliés que l'Est-Africain ne retombe plus sous le joug teuton, il s'adresse particulièrement à la France et à l'Angleterre, protectrices de millions de sujets musulmans :

A la moindre erreur, dit-il, un commis hindou (musulman) était traîné dehors et ignominieusement fouetté par son patron allemand. En 1915, nul ne devait posséder chez lui plus de 50 roupies ; les Allemands perquisitionnaient dans les logis suspects et, s'ils y trouvaient une somme supérieure, ils la confisquaient sans autre forme de procès.

Mais ces défenseurs de l'Islam... en Europe, avaient des procédés qui tendraient rien moins qu'à extirper le mahométisme de leur colonie : ils encourageaient ainsi par des primes l'élevage du porc afin que l'éleveur indigène ne cherchât pas à se faire musulman ; en outre, un noir chrétien pouvait s'enivrer sans crainte ; le musulman trouvé ivre était cruellement fouetté.

Enfin, le droit de jambage était fort en

honneur dans l'Est-Africain et tout moyen était bon pour en assurer l'exercice. Un percepteur allemand ayant rencontré dans un village une fille-tête à son goût, et ne pouvant s'en faire obéir, envoya son escorte d'askaris qui brûlèrent le village et ramenèrent la rebelle auprès du fonctionnaire.

On comprendra donc facilement que les Hindous musulmans ou non séjournant dans l'Est-Africain se réjouissent de voir cette colonie soustraite pour toujours à la tyrannie allemande.

Nécrologie
Nous adressons nos plus vives condoléances à notre excellent confrère et à Mme J. Raucher qui viennent de perdre leur frère et beau-frère le lieutenant Raucher, tombé glorieusement pour la France.

C'est encore un vieux tunisien M. de Lamonta, qui vient de s'éteindre à l'âge de 71 ans.

Nous prions sa famille d'agréer nos condoléances.

Que devient l'affaire Bahar ?

Après avoir échafaudé cette burlesque histoire de trahison contre Jacques Bahar, à laquelle nous n'avons jamais cru, la presse qui a marché à la suite du « Matin », lequel marchait lui-même à la suite d'un homme que nous connaissons bien, on n'en entend plus parler. Aurait-on par hasard jeté Bahar aux oubliettes ou dans quelque cul de basse-fosse ?

Mais non, le juge chargé de l'instruction recherche dans toute l'existence de Bahar, dans ses écrits anciens jusque dans ceux publiés ici même dans la « Petite Tunisie ». Nous nous redemandons quelle corrélation il peut y avoir entre le passé et le délit qui lui est reproché et s'il ne pourrait pas trouver quelque chose de plus probant que le fait d'avoir envoyé une trentaine de lettres fermées à des amis en vue de la constitution d'un capital destiné à la fondation d'un journal nettement antitruisteurs.

Quel est le journal qui, n'étant vendu, n'a pas protesté contre les trusts tels que les comprennent les Américains ? le président Wilson lui-même ne s'est pas gêné pour les flageller en des termes aussi durs que ceux dont a peu servi Bahar, ce qui n'a pas pu contribuer à son élévation à la première magistrature de son pays.

Alors ?
Puisque l'on reproche à Bahar, un article paru ici même, nous tenons à le reproduire pour l'édification de nos lecteurs et afin que le public juge en connaissance de cause l'un des éléments de la poursuite — ce qui est véritablement un comble — puisque cet article a paru en mars 1913.

Si cet article était poursuivable, pourquoi ne l'a-t-on pas fait à l'épo-

que ? C'est réellement vouloir chercher des poux sur la tête de quelqu'un qui n'en a pas.

Il faudrait pourtant que cette façon de conduire la justice disparaisse de nos mœurs, et qu'on en finisse avec des recherches inutiles qui n'ont d'autre but que de faire traîner l'instruction, de garder des prévenus en prison pour les incriminer d'actes étrangers, bénéficiant de la prescription s'ils tombent sous le coup de la loi.

Quel est le député qui s'attellera à cette besogne ce qui lui vaudrait des multitudes de reconnaissances, car nul ne sait s'il ne tombera pas un jour dans les griffes des magistrats.

Nous allions écrire... Paul Meunier. Mais Paul Meunier vaudra-t-il ?

L'article du 4 mars 1918 éteint un peu long nous le publierons dans un prochain numéro.

SAINT-GERMAIN

Un de nos lecteurs nous demande « si nous avons remarqué l'été dernier l'état vraiment lamentable dans lequel se trouvait la plage, et s'il est permis aux dirigeants d'une municipalité de la laisser dans un pareil abandon avec ses bouteilles cassées, ses herbes piquantes, ses chardons, ses trous, toutes choses qui devraient être enlevées ou comblées au printemps avant l'afflux des estivants et des baigneurs. »

Si nous l'avons remarqué ? Mais naturellement, et nous avons pensé bien des choses que nous nous abstenons de mentionner, car la censure nous ferait encore sentir le poids de son autorité en nous supprimant nos justes réflexions.

Cependant nous pouvons bien dire qu'en France si les édiles d'une station balnéaire agissaient comme ceux de Saint-Germain, les électeurs auraient vite fait de les balancer.

L'éroulement des Trônes

4 octobre 1918. — Abdication du tsar Ferdinand de Bulgarie.

8 novembre. — Chute du roi Louis III de Bavière.

9 novembre. — Abdication de Guillaume II.

10 novembre. — Chute du grand-duc de Hesse.

10 novembre. — Abdication du roi de Wurtemberg.

10 novembre. — Abdication du grand-duc de Saxe-Weimar.

11 novembre. — Retraite de Charles I^{er}.

12 novembre. — Chute du grand-duc de Bade, Frédéric II.

12 novembre. — Abdication du prince de Lippe-Detmold.

13 novembre. — Abdication de Henri XXXVII de Reuss.

14 novembre. — Abdication du Charles-Edouard de Saxe-Co-

bourg-Gotha et du grand-duc de Mecklembourg-Schwérin.

16 novembre. — Renoncement de Charles I^{er} au trône hongrois. Abdication du prince Adolphe de Schaumbourg-Lippe.

Et la liste n'est pas close

Déclaration Ministérielle

lue à la Chambre des Députés le 20 Novembre 1917

SUR LE RÉGIME DE LA CENSURE

Nous avons payé nos libertés d'un trop grand prix pour en céder quelque chose au-delà du soin de prévenir les divulgations, les excitations dont pourrait profiter l'ennemi.

Une censure sera maintenue des informations diplomatiques et militaires, aussi bien que de celles qui seraient susceptibles de troubler la paix civile. Cela, jusqu'aux limites du respect des opinions.

Un bureau de presse fournira les avis — rien que des avis — à qui les sollicitera.

En temps de guerre comme en temps de paix la liberté s'exerce sous la responsabilité personnelle de l'écrivain. En dehors de cette règle, il n'y a qu'arbitraire et anarchie.

Tous les mots sont pesés et les délimitations nettement établies.

Et plus récemment, la décision prise contre un censeur à la suite de la demande posée par M. Moutet, député de Lyon, au ministre de la Guerre, décision mentionnée au « Journal Officiel » dans les termes suivants :

Le censeur politique est supprimé. Une erreur a donc été commise dans la circonstance. Le censeur responsable a été relevé de ses fonctions.

Chez PAONESSA, artificier

Av. Jules-Ferry — TUNIS

Grand choix de drapeaux de toutes les nationalités alliées.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Erami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elphe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

P. K. J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{re} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Maisons boches ou embochées

Parfums d'Orsay
Lampes Osram.
Lumière Lux.
Typograph machine à con. posei.
Lait condensé, marque Condensed Milk

Adler, machines à écrire.
Le Kaol, pour nettoyer les métaux.
Le Ruberoid, pour toitures.

Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité. J.-W. Faber, crayons, encre, etc.

Produits Eayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compteurs électriques Aren. Odol, dentifrice de Dresde.

Pompe centrifuge Weise & Mousky de Halle-sur-Saale.

Miele, bijouterie-argenterie.

Filtres Berkefeld (Cie Française des).

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française anglaise ou suisse ?

Alauzet, fabrique de matériel d'imprimerie et de presses à impressions.

Mergenthaler, lino-type, machine à composer.

Koenemann, fabrique de baguettes pour cadres.

Marx et Oxo, extraits de viande.

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon, dont la réclame s'étale toujours à la devanture d'un marchand de cycles à Tunis.

La Maggi est-elle une société boche ou suisse-boche, ou suisses tout court ?

Les Kub (bouillon Kub avec un K.), sont-ils boches, suisse-boches ou suisses tout court ?

Liebig. Cette extrait de viande et sa fabrication ont toujours été soumis à la surveillance de la part des sommités de la science Allemande.

Cette surveillance fut d'abord exercée par Justus von Liebig, lui-même, ensuite par son fils Hermann von Liebig ainsi que par les professeurs Max von Pettenkofer et Carl von Voit.

Actuellement l'Extrait de Viande Liebig est surveillé par les célèbres et et -avants professeurs Doctor Max von Gruber de Munich, conseiller supérieur de médecine et le Doctor Max Rubner, de Berlin, conseiller intime de médecine, donc ?

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kolloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Unives Pintsch, 97, rue Molière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestrer ?

+ Achetez Timbre CROIX-ROUGE 20
aff. 15 c. 5 c. pour les blessés

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBIL OIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-Poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liquors de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lieuses — Rateaux — Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lit)

RESTAURANT DU JAPON
G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs
Siège Social à TUNIS, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique